



14ème législature

Question N° : 96630	De M. Jean Leonetti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > recherche	Tête d'analyse > INRA	Analyse > pôle botanique méditerranéen. création. perspectives.
Question publiée au JO le : 14/06/2016 Réponse publiée au JO le : 06/09/2016 page : 7923		

Texte de la question

M. Jean Leonetti alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'avenir du site de la Villa Thuret au Cap d'Antibes. Depuis plusieurs années, les services de la mairie se sont associés à l'INRA et particulièrement à l'unité expérimentale de la villa Thuret pour étudier un projet de centre botanique méditerranéen à vocation internationale. Il s'agirait de mettre en synergie les activités de recherche de l'INRA, l'enseignement scientifique d'ingénierie horticole du pôle vert d'Antibes, des applications concrètes par l'installation du service de l'environnement de la ville d'Antibes et la mise en valeur du site ainsi que sa gestion par la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis. Ce projet associerait l'État, la région PACA, l'échelon intercommunal et la ville. Cependant, alors que la CASA était prête à porter financièrement à elle seule la première phase d'aménagement (sur une propriété appartenant à l'État pourtant), l'administration des domaines étudierait une possible valorisation de la partie située au 41 boulevard du Cap ce qui morcellerait le patrimoine Thuret et rendrait impossible la réalisation d'un projet global. Une grande partie des bâtiments est à l'abandon depuis 2011, il paraît donc nécessaire que l'État prenne ses responsabilités sous peine de voir dégrader irrémédiablement un patrimoine qui lui appartient.

Texte de la réponse

Confiée au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et plus particulièrement depuis 1927, à l'institut national de la recherche agronomique (INRA), la question du devenir de la « villa Thuret », unité de recherche expérimentale située sur le Cap d'Antibes (Alpes-Maritimes), se pose depuis le transfert des principaux laboratoires de l'INRA vers Sophia-Antipolis en 2004. Après examen de différentes alternatives et souhaitant favoriser un projet d'intérêt général à même de préserver l'intégrité du site tout en respectant l'esprit de la donation, le MAAF, la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis (CASA), la mairie d'Antibes-Juan-les-Pins et l'INRA ont signé un protocole d'accord en 2012, traduisant l'engagement des parties dans un projet de reconversion du site. Toutefois, des contraintes juridiques liées à la transmission de ce site par legs au 19ème siècle, et des difficultés budgétaires liées au co-financement de ce projet par l'État et les collectivités locales, ont conduit, de prime abord, au constat d'une absence de solutions pérennes sur ce projet. Pour le MAAF, l'enjeu demeure de faire de la « Villa Thuret » une vitrine du paysage méditerranéen, en créant un centre de culture scientifique, d'enseignement, de formation et d'expertise dédié à la biodiversité en milieu méditerranéen et au développement durable, et ce en collaboration étroite avec les collectivités locales. Dès lors, afin de remobiliser l'ensemble des partenaires autour de ce projet d'intérêt général et de mettre en œuvre les premières mesures utiles à celui-ci, un comité de pilotage se réunira en septembre prochain. Le MAAF assurera l'organisation de cette



rencontre avec l'ensemble des acteurs associés à ce projet.